



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2021

Dossier complet le :

13/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-11584

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une canalisation permettant le secours du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) par le Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux du Centre Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. RIMBEAU Jean-Pierre

RCS / SIRET

2 5 7 9 0 1 8 5 0 0 0 0 2 0

Forme juridique

Syndicat Mixte - Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie N°22 : Installations d'aqueducs sur de longues distances Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2000 m ² .	Canalisation fonte DN 350 mm : Linéaire concerné : 7 700 ml/ Diamètre extérieur : 0,378 m / Produit : 2 900 m ² Canalisation fonte DN 200 mm : Linéaire concerné : 500 ml/ Diamètre extérieur : 0,222 m / Produit : 110 m ² Produit total des deux conduites (350 mm + 200 mm) : 3 010 m ² => Projet soumis à examen au cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une sécurisation complète de l'alimentation en eau potable du SECO (qui alimente lui-même le SMEG et le SEV-CAN) et du SERTAD en situation normale et en situation de crise. Pour parvenir à cet objectif prioritaire du Schéma Directeur d'Eau Potable du département des Deux-Sèvres (mis à jour en 2020), le projet prévoit la mise en place :

- Sur le territoire du SERTAD : d'une conduite en fonte de DN 350 mm entre le secteur dit "Mendès France" à Chauray (limite Niort) et le point de raccordement au réseau de transfert du SECO à Chauray sur 3400 mètres.
- Sur le territoire du SECO : d'un renforcement du réseau de transfert du SECO entre Chauray et Echiré avec le remplacement de la conduit existante de diamètre nominal (DN) 200 mm par une nouvelle conduite DN 350 mm sur 4300 mètres.
- du remplacement de la conduite DN 200 mm PVC alimentant Chauray depuis le SECO par une nouvelle conduite fonte en DN 200 mm sur 500 ml.

Au final, le projet prévoit la mise en place d'une conduite de DN 350 mm en fonte sur un linéaire de 7 700 ml et une conduite de DN 200 mm en fonte sur un linéaire de 500 ml. Le projet ne prévoit aucune démolition/extraction de la conduite existante mais selon les contraintes d'encombrement, les nouvelles conduites pourront être posées en lieu et place de la conduite existante.

4.2 Objectifs du projet

Au cours de l'audit patrimonial réalisé en 2017-2018 un plan pluriannuel d'investissements a été élaboré pour la période 2019-2030. Plusieurs grands projets structurants ont été identifiés :

- La remise à niveau de l'usine de Beaulieu (travaux en cours),
- La restructuration du réseau et la création d'un réservoir de tête au lieu dit La Véquière,
- La création d'un secours complet du SECO par le SERTAD.

Ce dernier projet fait l'objet de la présente demande d'examen. Il fait suite à une étude de faisabilité (Altéreo) en 2019-2020.

Cette opération a été inscrite au programme prioritaire du schéma départemental d'eau potable mis à jour en 2020.

Actuellement le SECO dispose d'un secours à hauteur de 25% de ses besoins (hors livraisons au SMEG et au SERTAD) via une interconnexion avec la CAN (service des eaux du Vivier) au lieu-dit Bois Berthier. En cas d'indisponibilité prolongée du champ captant ou des ouvrages de traitement aucun secours n'est possible.

L'objectif majeur de ce projet est de garantir l'approvisionnement des deux syndicats (SECO / SERTAD) en situation normale et de crise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre le SERTAD et le SECO comprend :

- La création d'un tronçon en fonte DN 350 sur 3 400 ml, comprenant son raccordement avec la canalisation en fonte DN 350 du SERTAD située rue de Geneteau sur la commune de Chauray et son raccordement avec la conduite existante en PVC DN 250 situé sur la commune de Chauray (cf. Annexe 8-1-2 - Carte de situation du tracé & Annexe 8-1-4 Plan du réseau) ; ce réseau sera implanté majoritairement en domaine public, avec quelques implantations en domaine privé pour limiter le linéaire de l'interconnexion, et éviter l'implantation sur des aménagements de voiries récents; Moyens : pelle mécanique / trancheuse

- Le renouvellement du tronçon PVC DN 225 existant entre les deux points de livraisons à Chauray et le point d'interconnexion en un tronçon fonte DN 200 sur 500 ml, comprenant les raccordements avec la canalisation en PVC DN 160 située boulevard des Tilleuls et rue des Combes à Chauray ainsi que celui avec le tronçon créé pour l'interconnexion.

Réalisation travaux Phase 1 : 15 déc. 2022 / 15 fév. 2023 (partie rurale) & 15 fév. 31 mar. 2023 - Moyens : pelle méca. /trancheuse

- Le renouvellement des tronçons PVC DN 250 et DN 225 existants en un tronçon fonte DN 350 sur 4 300 ml, comprenant son raccordement avec le point d'interconnexion et celui avec la conduite DN 250 existante sur la commune d'Echiré, incluant également le raccordement à la canalisation existante en PVC DN 160 au lieu-dit La Grange St-Gelais (cf. Annexe 8-1-2 - Carte de situation & Annexe 8-1-4 Plan du réseau). Le tracé proposé suit en tout point le tracé existant et comprend donc également des passages en domaine privé et un forage dirigé sous une voie ferrée (commune de Saint Gelais).

Réalisation des travaux Phase 2 : 15 sept. 2023/ 15 Janv. 2024 (4 mois de travaux). Moyens : pelle mécanique / trancheuse

- La pose d'un jeu de vannes sur chacun des raccordements ;
- La création d'un point de comptage dans une chambre génie-civil au niveau de l'intersection entre le tronçon créé et le tronçon renouvelé, avec pose de débitmètres électromagnétiques sur la conduite amenant l'eau depuis le SERTAD et sur la conduite allant vers la RD743, pour une bonne comptabilisation des volumes vendus.

Le projet prévoit la recherche d'un équilibre déblais/remblais (fonction des résultats de l'étude géotechnique à venir).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une partie du projet est située sur le périmètre du SERTAD, pour mémoire, entre le secteur dit "Mendès France" à Chauray et le point de raccordement au réseau de transfert du SECO à Chauray. Aussi, le SERTAD a confié au SECO la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération sur le territoire du SERTAD. Le SERTAD finance une partie de l'opération via une participation versée au SECO.

A réception des travaux, les ouvrages situés sur le périmètre du SERTAD sont intégrés à son patrimoine. Le SERTAD assume les charges d'exploitation et de renouvellement des ouvrages transférés à compter de la date du transfert effectif.

La phase exploitation du réseau consistera à s'assurer de la pérennité des ouvrages en place et des interventions ponctuelles sur le tracé en cas de détection de fuite par exemple.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la procédure de demande d'examen au cas par cas, le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'autorisation. Des inventaires de type "multi-groupes" réalisés au printemps (mai 2021) n'ont pas révélé, à l'emplacement des travaux projetés, la présence d'Habitats ou d'espèces protégées susceptibles de nécessiter l'engagement d'une procédure de demande de dérogation pour destruction d'espèces ou d'Habitats.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur d'implantation de la conduite en 350 mm fonte	7 700 ml
Longueur d'implantation de la conduite en 200 mm fonte	500 ml
Longueur totale	8 200 ml
Profondeur moyenne d'implantation	1,5 m
Largeur de la tranchée d'implantation	1,20 m
Emprise totale des travaux estimée	9 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chauray
Saint Gelais
Echiré

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0° 3 9 ' 5 3 " 25 Lat. 4 6 ° 3 3 ' 5 9 " 32

Point d'arrivée :

Long. - 0° 4 2 ' 7 1 " 79 Lat. 4 6 ° 3 7 ' 6 8 " 92

Communes traversées :

Chauray (79)
Saint Gelais (79)
Echiré (78)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet porte sur la création d'une conduite d'AEP qui va d'une part étendre le réseau existant du SERTAD et d'autre part renouveler une conduite de 200 mm sur le territoire du SECO.

Aucune de ces conduites existantes (côté SERTAD et SECO) n'ont fait l'objet d'une demande d'autorisation particulière.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Chauray, Saint Gelais et Echiré sont soumises à l'application d'un PPR inondation. Pour autant, le tracé de la future conduite est très éloigné des zones inondables. Le PPR Inondation a été approuvé le 21 mars 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin versant de la Sèvre Niortaise est classé en ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Sud du tracé (1er kilomètre au Sud de la commune de Chauray) de la conduite sur la commune se situe dans le périmètre rapproché du captage du Vivier (Gachet 1, Gachet 3, et la source du Vivier). Pour autant, il est important de préciser que tous les ouvrages de pompage en activité sont situés à plus de 1 km de la zone de projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé se situe à plus de 3 km du site Natura 2000 le plus proche (au Sud : Plaine de Niort Sud-Est - FR5412007).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un plateau calcaire sans nappe perchée. Il n'y aura pas de nécessité d'un rabattement de nappe en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un bilan équilibré déblais/remblais. Très ponctuellement, des matériaux pourront être extraits s'il ne conviennent pas pour le compactage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé de la conduite emprunte très largement des voiries et des chemins privés. Des inventaires naturalistes, diurnes et nocturnes, ont été réalisés au printemps (mai 2021) sur l'ensemble du linéaire et ses pourtours immédiats. Le projet n'entraînera aucune dégradation, destruction de la biodiversité, rupture de la continuité écologique. Parmi les espèces d'intérêt patrimonial inféodées aux grandes cultures ont été contactées : l'Oedicnème, la Caille des blés et Bergeronnette printanière. En mesure d'évitement du risque de perturbation, il n'y aura aucun travaux en période de reproduction (mars - août).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque d'impact sur un site Natura 2000 au regard de la nature des travaux (faible nuisance) et de leur éloignement des sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le tracé se situe en dehors du PPRN Inondation de la Sèvre Niortaise.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune augmentation de trafic n'est attendue dans le cadre du projet. Sur la voirie publique, la circulation routière sera alternée et gérée au moyen de feux de chantier. Très ponctuellement des déviations pourront être mises si la voirie est trop étroite et risque de générer des risques pour la sécurité routière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit des engins de chantier (pelle mécanique / trancheuse) sera similaire à celui généré par des travaux agricoles modernes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois arbres remarquables (beaux sujets de noyers et de frênes) ont été identifiés et feront l'objet de mesures d'évitement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'est pas susceptible de générer des incidences notables sur la biodiversité. Au demeurant, les inventaires naturalistes du printemps ont permis de détecter la présence d'espèces végétales (dont 3 arbres remarquables) qui feront l'objet de mesures d'évitement. Par ailleurs, des espèces d'oiseaux, non nicheurs sur le site des travaux, ont pu être contactés. Le risque identifié du projet en phase travaux est celui de perturbations (nuisances) en période de reproduction et de croissance des juvéniles. En ce sens, les travaux prévus en période de printemps et d'été (mars - juillet) ont été d'ores et déjà décalés entre le 15 septembre et le 15 décembre.

En ce qui concerne le PPR du captage d'eau potable des sources du Vivier, le projet n'est pas de nature à impacter la ressource en eau. Sa finalité est au contraire de sécuriser les sources d'approvisionnement. Le maître d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre sont donc particulièrement sensibles à la réalisation de chantiers "propres" au regard notamment du risque de pollution accidentel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature des travaux et de l'absence de réelles nuisances, des sites d'intervention, essentiellement sur voiries publiques et chemins ruraux et des inventaires naturalistes réalisés, une évaluation environnementale n'apporterait pas une réelle plus-value dans la préparation et la réalisation du projet. En effet, des mesures d'évitement ont d'ores et déjà été intégrées pour la protection de la biodiversité (espèces et habitats) et de la ressource en eau (PP captages du Vivier). Par ailleurs, la mise en place de conduites d'eau potable nécessite une mise en œuvre rigoureuse, exempte de matériaux polluants ou susceptibles de menacer la santé publique. Enfin, il paraît important que la période des travaux ne soit pas différée pour ne pas reporter la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire du SECO.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8-2 Notice environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Echiré

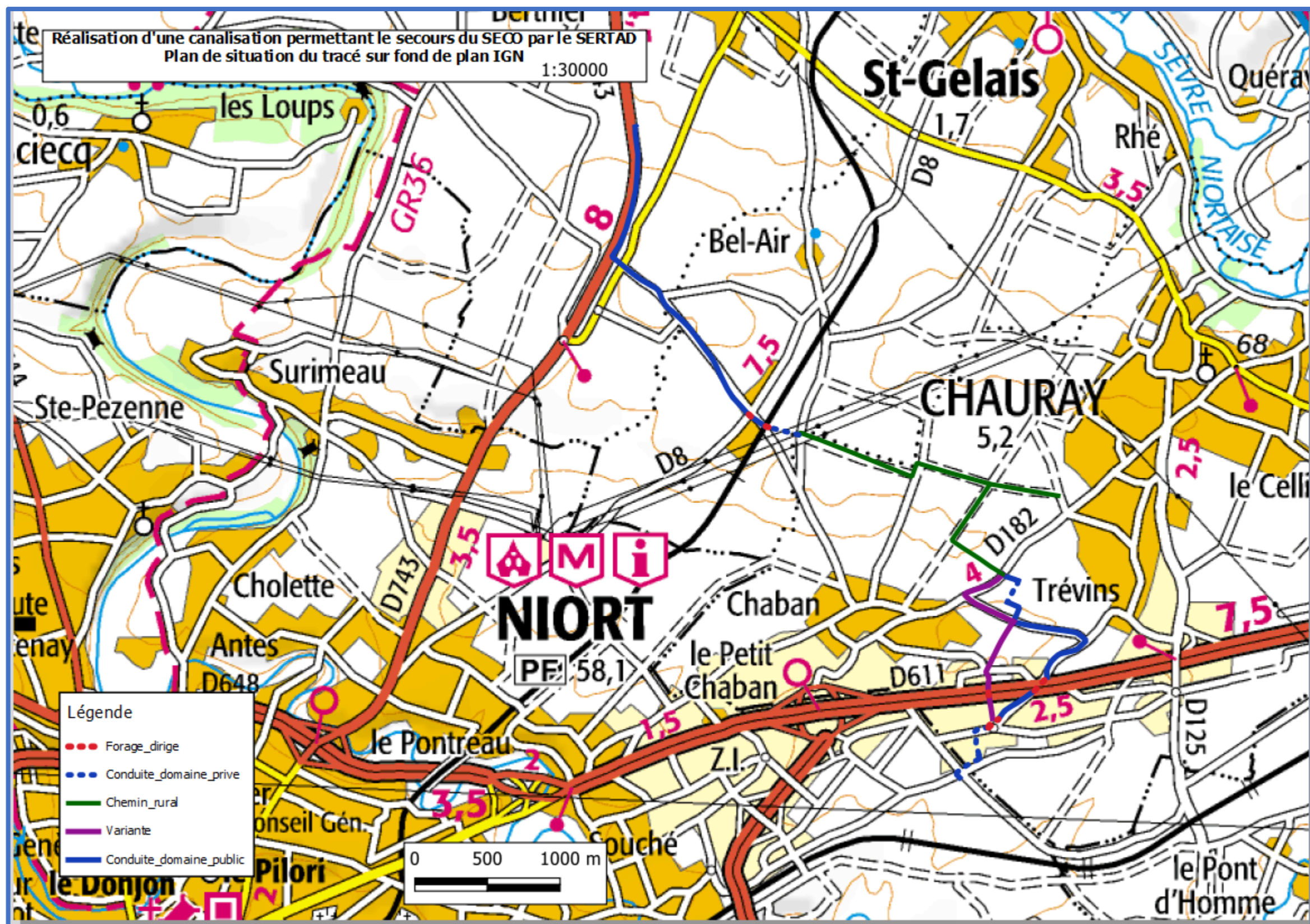
le, 8 septembre 2021

Signature



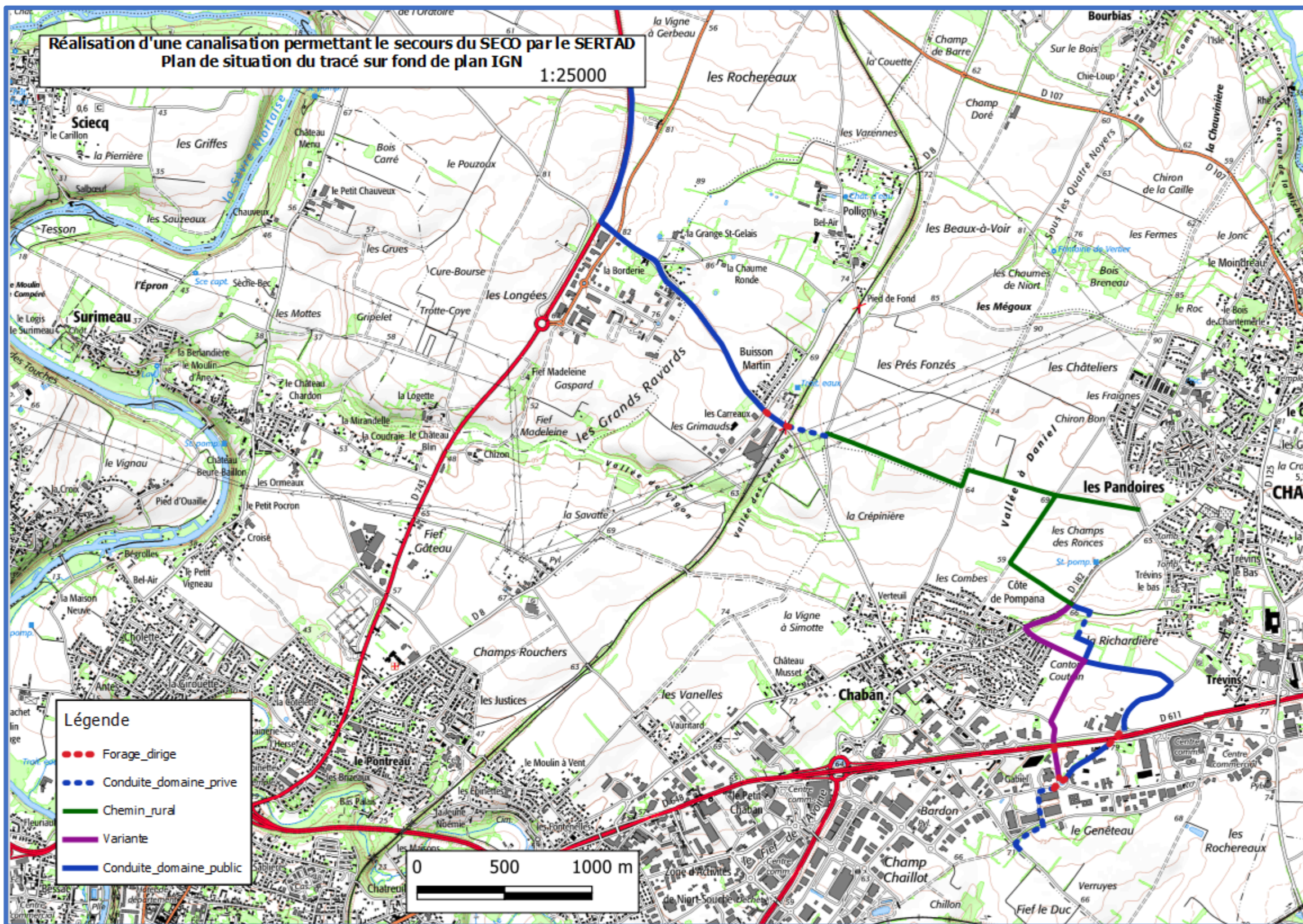
ANNEXE 2 – Plans de situation du tracé

Ce recueil cartographique permet de visualiser le futur passage de la conduite AEP sur fonds de plan IGN et imagerie aérienne.

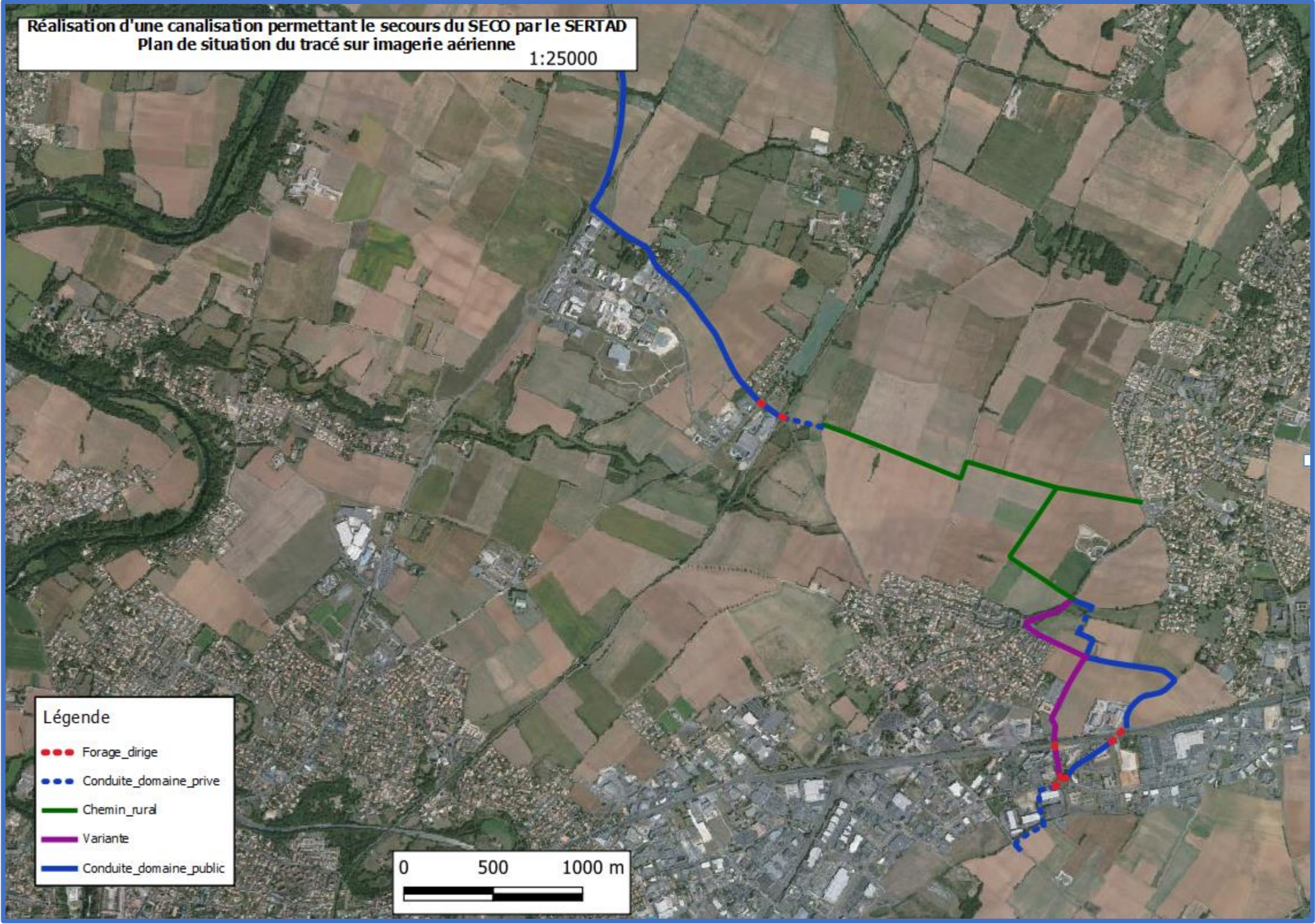


Réalisation d'une canalisation permettant le secours du SECO par le SERTAD
Plan de situation du tracé sur fond de plan IGN

1:25000



Réalisation d'une canalisation permettant le secours du SECO par le SERTAD
Plan de situation du tracé sur imagerie aérienne 1:25000

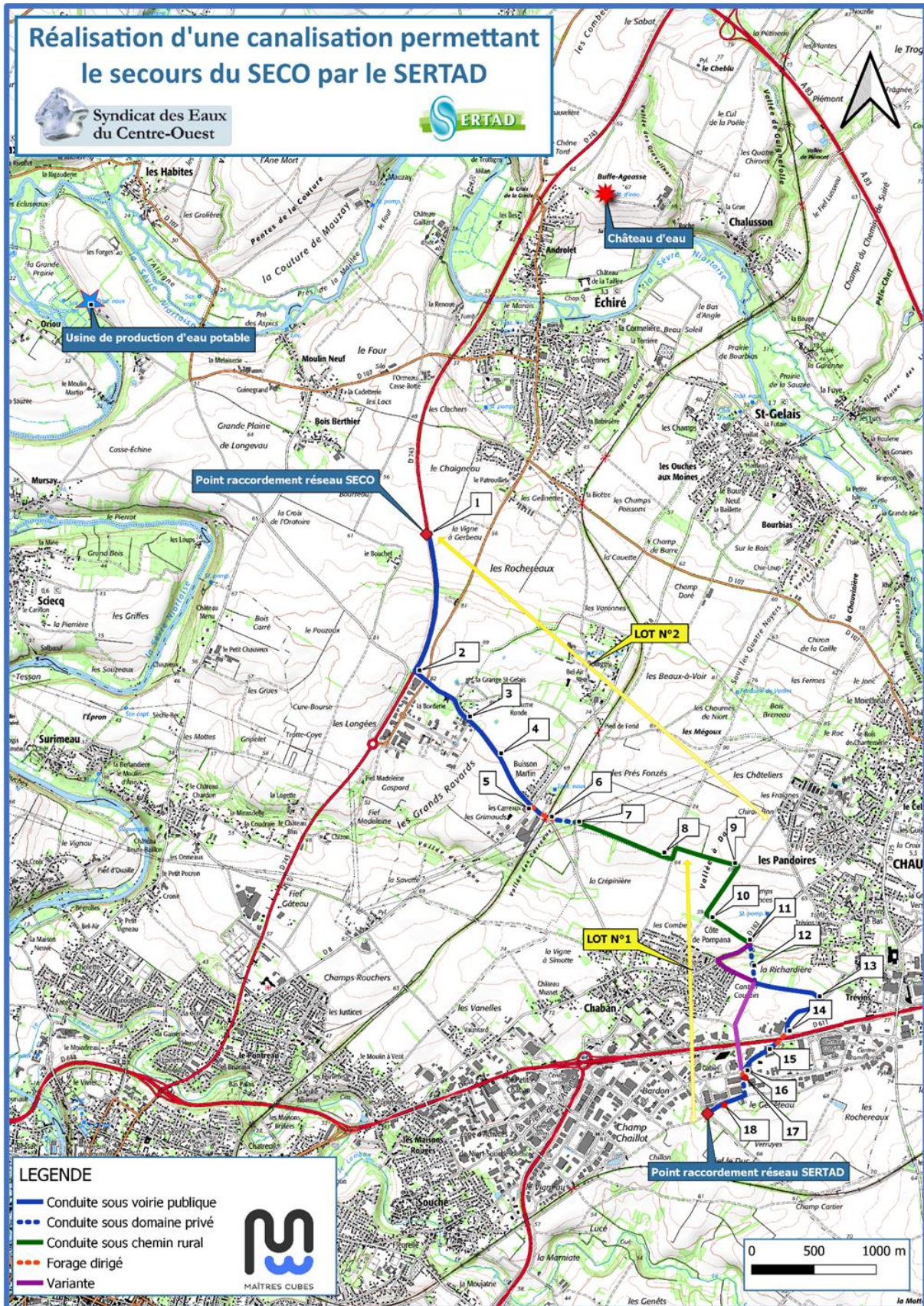


- Légende
- Forage_dirige
 - Conduite_domaine_prive
 - Chemin_rural
 - Variante
 - Conduite_domaine_public

0 500 1000 m

ANNEXE 3 – Recueil photographique du tracé de la conduite

Ce recueil de photographies permet de visualiser le futur passage de la conduite AEP (cf. plan joint ci-après) qui empruntera très majoritairement la voirie publique ou ses accotements) et des chemins ruraux.





1 – Raccordement à Echiré



2 - La borderie – St Gelais



3 – Rue de la Borderie – Saint Gelais



4 – Rue de la Borderie – Saint Gelais



5 – Giratoire avec la RD8



6 – Passage sous voie ferrée



7 – Passage à proximité ligne RTE



8 – Chemin rural



9 – Chemin rural



10 – Chemin rural



11 – Traversée RD 182



12 - Passage zone naturelle La Richardière



13 -Rue du bois de Verruye



14 - Passage sous RD 611



15 – Rue de Gabiel



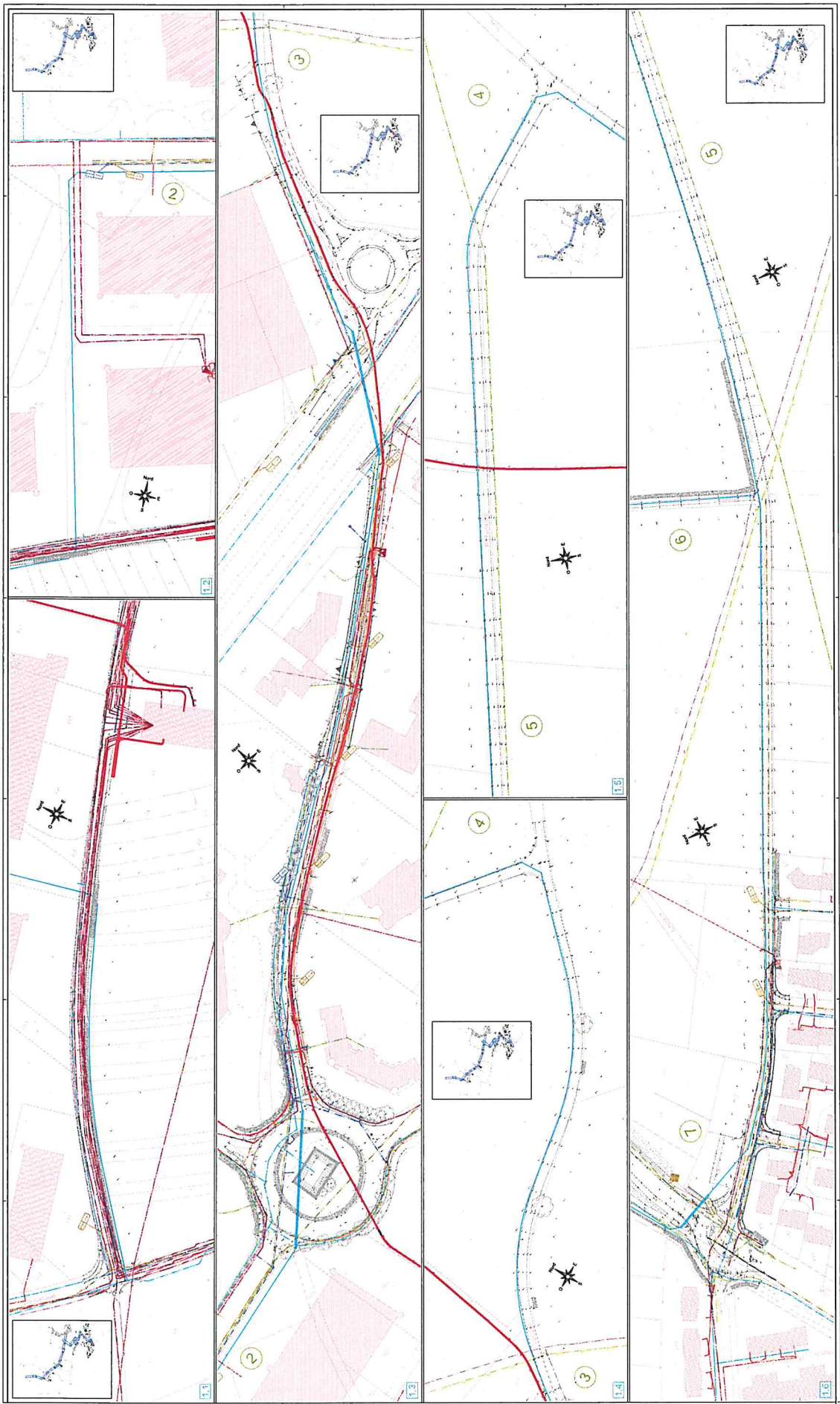
16 – Passage sous rond-point après rue Gabiel



17 - Passage en terrain privé Manutan



18 - Raccordement rue de la Génétéau



Communauté de Communes du Cotentin - Cherbourg-Mer

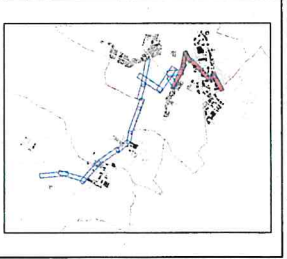
Réalisation d'une circulation pédestre
 et sécurisée pour le sentier

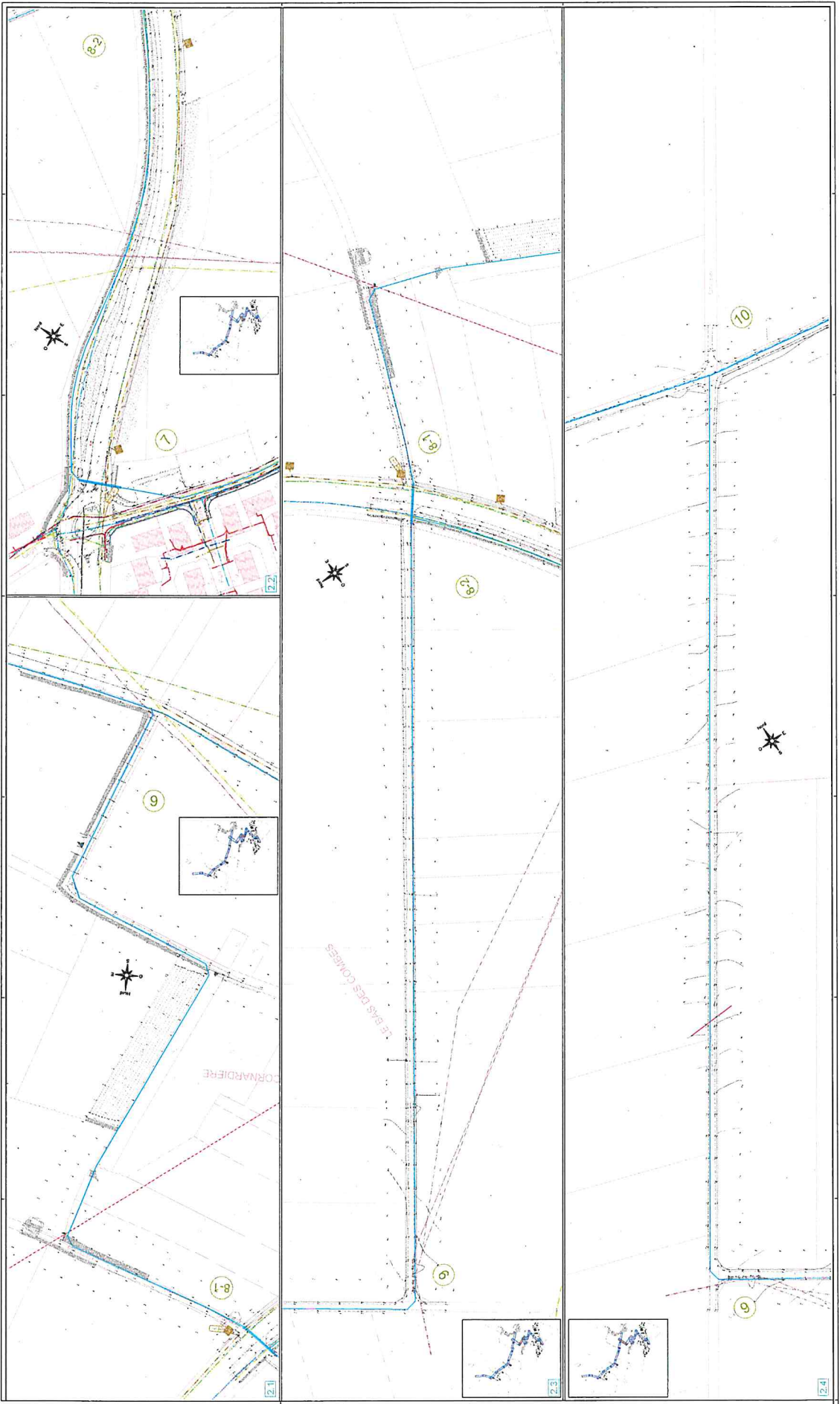
	AVP A 2023/2024
	Phase 1 Plan de Tracé

M
 Mairie de Cherbourg-Mer

11 rue de la République - 50100 Cherbourg-Mer
 02 33 30 30 30

Ce document est la propriété de la Communauté de Communes du Cotentin. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Communauté de Communes du Cotentin est formellement interdite.





Compagnie de Construction de Dabok S.à.R.L. - Dourges (59139)

Réalisation d'une canalisation souterraine
 le long de la route de SERTAD

	A.M.P. Ingénierie et Construction
	10 rue de la République 59139 Dourges Cedex Téléphone : 03 20 33 11 11 Fax : 03 20 33 11 12 Email : amp@amp-ic.com

Plan n° 22
 Date : 10/05/2011

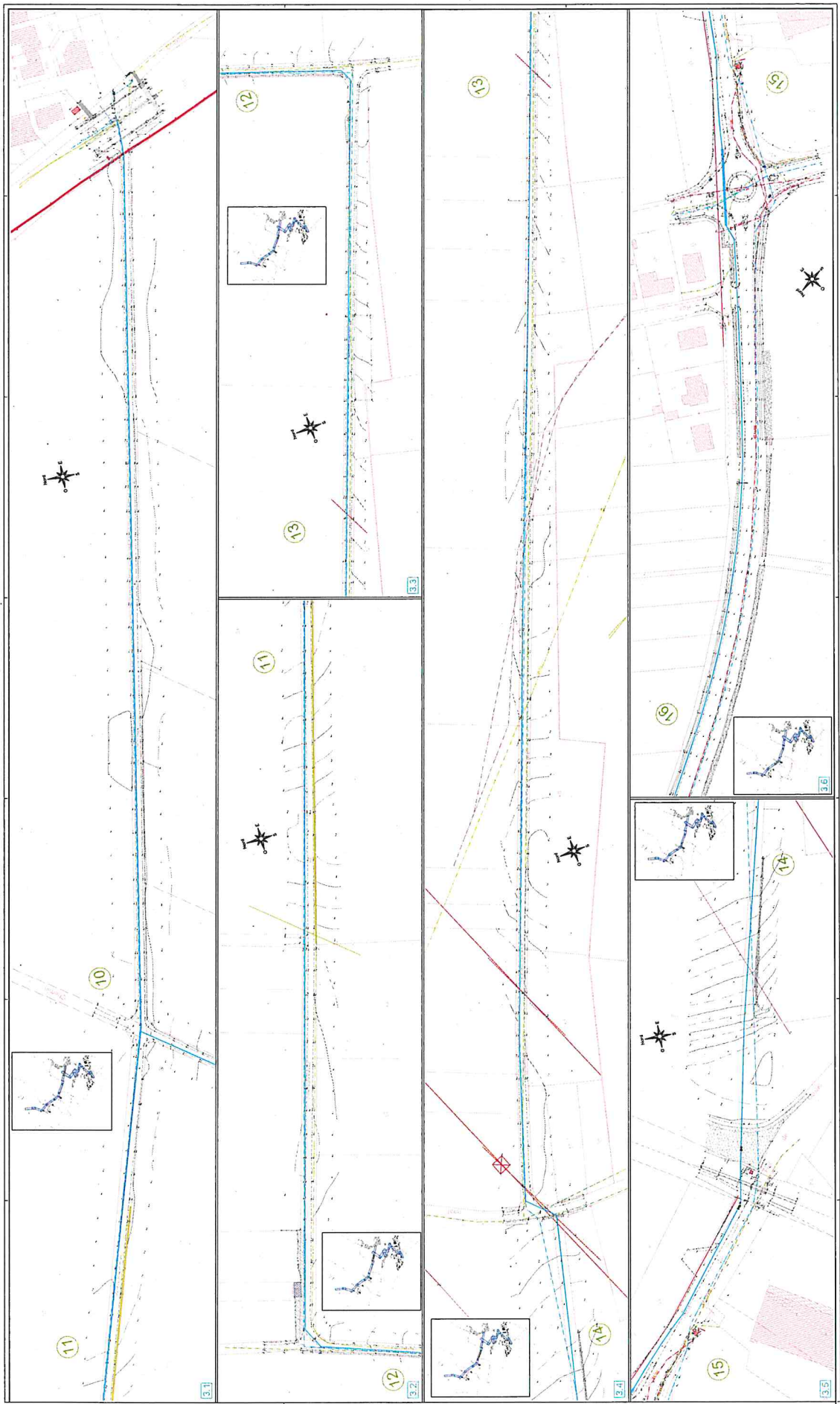
59
 Arrondissement de Valenciennes
 Arrondissement de Valenciennes
 Arrondissement de Valenciennes

LE BAS DES COMBES

CORNARDIERE

2.1
 2.2
 2.3
 2.4

7
 8-1
 8-2
 9
 9
 10



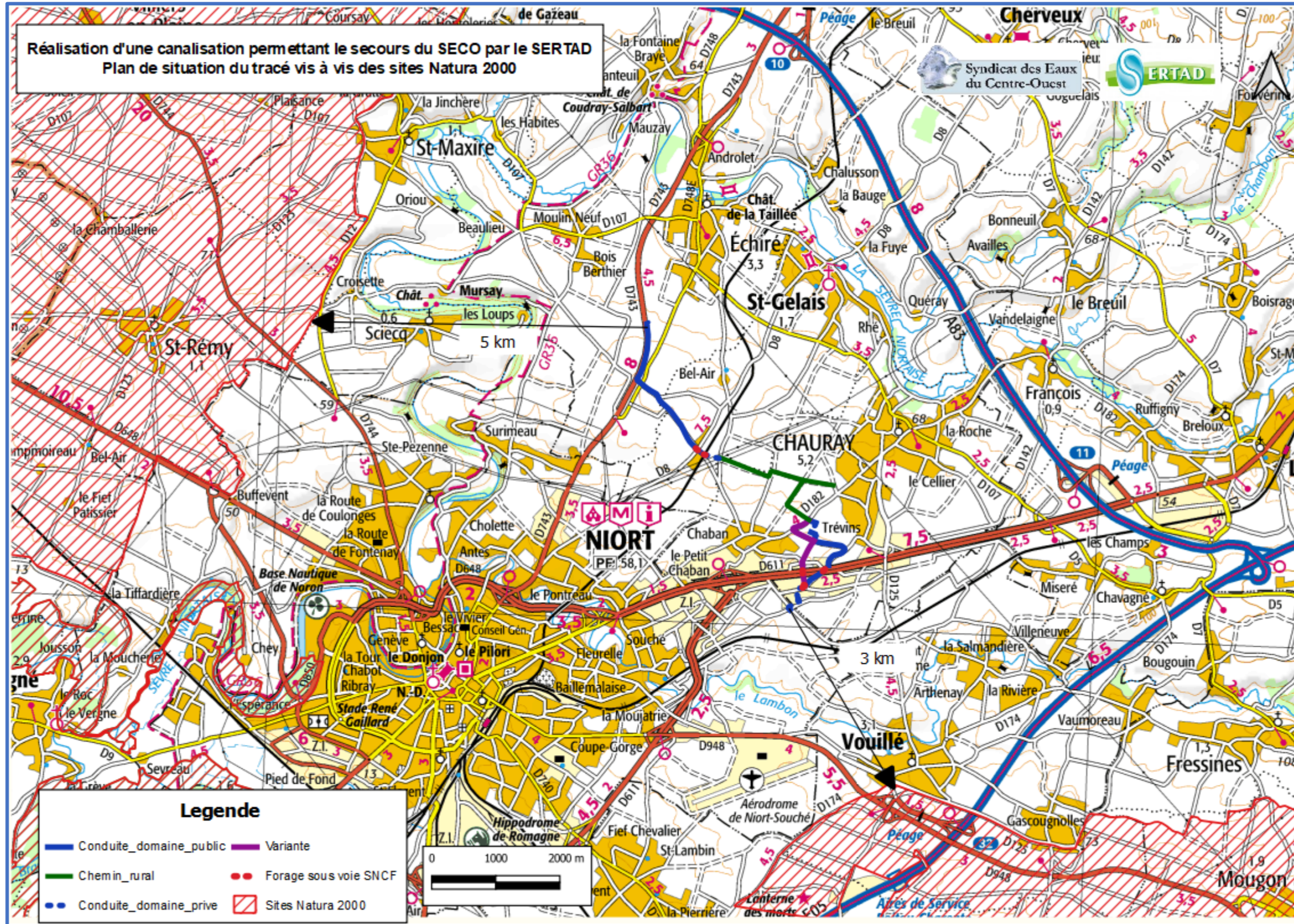
Communes de Chauray, St Denis, Ercuis - Deux-Sèvres (79)

Réalisation d'une canalisation permettant le secours au SIECO par le SIERAD

AVP	2023/02/02
A	1/5000
Planification 03	Lot 2

Société d'Ingénierie

ANNEXE 6 – Plans de situation du tracé vis-à-vis des sites Natura 2000





**Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest**



**Réalisation d'une canalisation permettant le secours du SECO en
Adduction d'Eau Potable**

Annexe 8-2 Notice environnementale



Tracé de la future conduite AEP sous accotement rue de la Borderie – Saint Gelais – Source M3

Septembre 2021

SAS Maîtres Cubes

40, avenue de Rompsay – 17000 La Rochelle
Tél. 05.46.68.06.74 – Courriel : contact@maitrescubes.fr – Web : www.maitrescubes.fr



Table des matières

I. ETAT INITIAL	3
Contexte géologique.....	3
Contexte lithologique	3
Contexte hydrogéologique.....	3
Contexte hydrologique.....	4
Contexte environnemental.....	7
II. EVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES	10
Impacts potentiels lors de la réalisation des travaux.....	10
Impacts potentiels lors de l'exploitation du réseau AEP	11
III. MESURES E.R.C. PRESENTIES	11
En phase travaux.....	11
En phase exploitation	12
IV. EVALUATION DES INCIDENCES SUR NATURA 2000.....	13
Habitats au droit du projet d'implantation de la conduite AEP	13
Espèces au droit et à proximité du projet	13
Incidence sur les espèces d'intérêt communautaire et les espèces protégées	13
Conclusion	13
ANNEXE : LISTE DES ESPECES INVENTORIEES	14

I. ETAT INITIAL

CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le tracé de la future canalisation va reposer majoritairement sur des **formations du Jurassique** représentées par les calcaires du Bajocien de type graveleux/argileux en surface et des calcaires argilo-marneux à silex du Bathonien.

Plus ponctuellement, les travaux rencontreront des formations plus marneuses rattachées au Toarcien.

CONTEXTE LITHOLOGIQUE

Une étude de sol sera prochainement engagée pour déterminer les caractéristiques géotechniques des sols qui seront importantes notamment en termes de compactage.

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Nappes profondes

La feuille géologique de Niort dressée par le BRGM fait état de trois assises imperméables :

Nappe infra-toarcienne

Le socle et les argiles hettangiennes retiennent dans les assises sableuses ou carbonatées du Lias inférieur et moyen les eaux d'une nappe profonde, le plus souvent captive ou semi-captive sous les marnes toarciennes. Cette nappe peut devenir libre dans les vallées de la Sèvre (entre Saint-Maxire et Niort) et de ses affluents, l'Egray et le Lambon, et sur le pourtour du dôme de Bel-Air.

Nappe supra-toarcienne

Les marnes toarciennes forment le « mur » imperméable de cet aquifère, dont le magasin est constitué par les calcaires du Jurassique moyen à porosité d'interstices, de fissures et de chenaux. Cette nappe est libre sur la moitié Nord Est de la feuille, où elle constitue un niveau d'eau très constant, auquel ont été stoppés la plupart des puits. Le long de l'Egray et du cours Nord-Sud de la Sèvre (de l'aval de Saint-Maxire, à Niort), les marnes toarciennes retiennent un niveau d'eau « perché » donnant quelques modestes sources d'affleurement. Ce caractère disparaît toutefois dans l'axe du synclinal Saint-Gelais—Echiré—Saint-Maxire—Villiers-en-Plaine.

Nappe supra-argovienne

Les marnes callovo-oxfordiennes forment le mur particulièrement épais (80 m environ) d'une nappe dont le magasin est représenté par les calcaires argileux de la base de l'Oxfordien supérieur. Ces calcaires ont, en plus de leur porosité d'interstices, une porosité fissurale et, exceptionnellement, de petit chenal. Cette nappe forme sous la plaine de Saint-Symphorien à Saint-Hilaire-la-Palud, un réseau aquifère libre, auquel s'alimentent les puits particuliers et quelques captages.

Nappes superficielles et sub-affleurantes

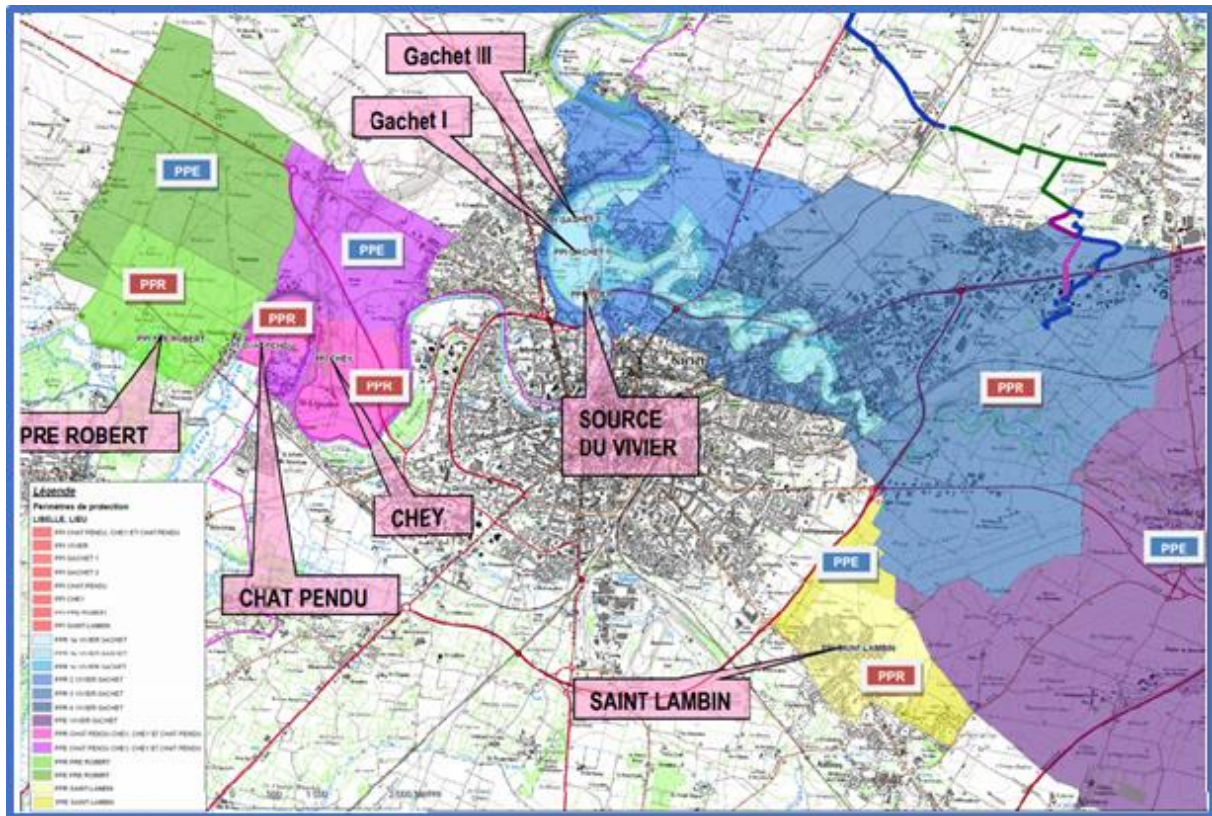
Le contexte géologique le long du tracé de la future conduite laisse penser que le risque de remontée de nappe est globalement faible. Toutefois, au regard des données issues du site Géorisques, peu précises à cette échelle, un aléa élevé est relevé sur la commune de St Gelais, à hauteur de la vallée des Carreaux, là où est projetée un passage de la future conduite en forage dirigé sous la voie ferrée. On notera toutefois que les travaux seront réalisés en période d'étiage ou en phase de remontée des nappes phréatiques. L'étude de sol précisera ce risque qui pourra conditionner le phasage des travaux pour une intervention en basses eaux (septembre).

Le projet peut très ponctuellement être exposé au risque de remontée de nappe superficielle.

Périmètres de Protection de captage AEP

La partie Sud du tracé (côté SERTAD – Commune de Chauray) va être réalisée dans le **Périmètre de Protection Rapprochée** des captages en eau potable de la Source du Vivier, Gachet I et III.

Le projet est concerné par un PPR de captage AEP.



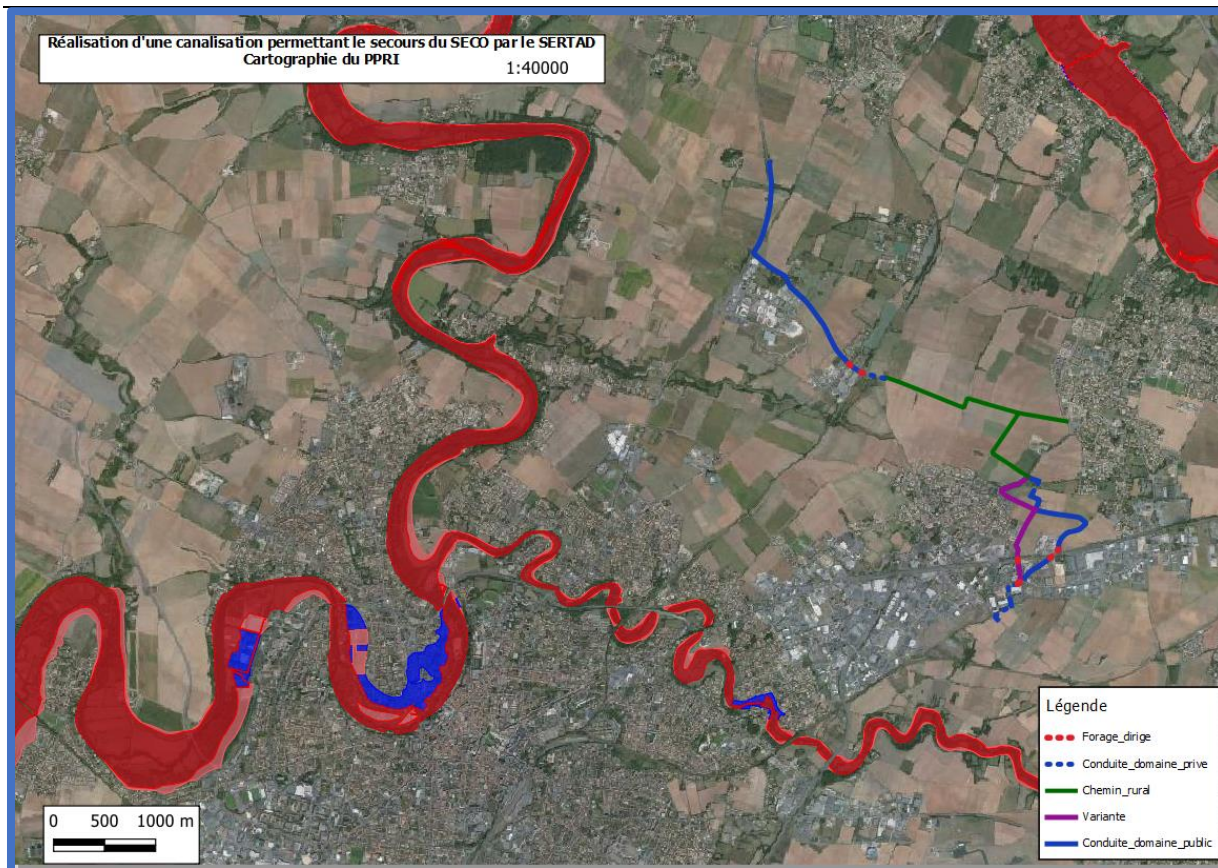
Périmètres de protection des captages AEP avec report du tracé

CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Hydrographie – Zone inondable

Le projet se situe dans le bassin versant de la Sèvre Niortaise, entre deux méandres, mais à une distance de plus de 1,5 kilomètre. Le tracé se situe en dehors du périmètre du PPRI (Cf. Cartographie page suivante).

Le projet n'est pas concerné par le risque inondation.



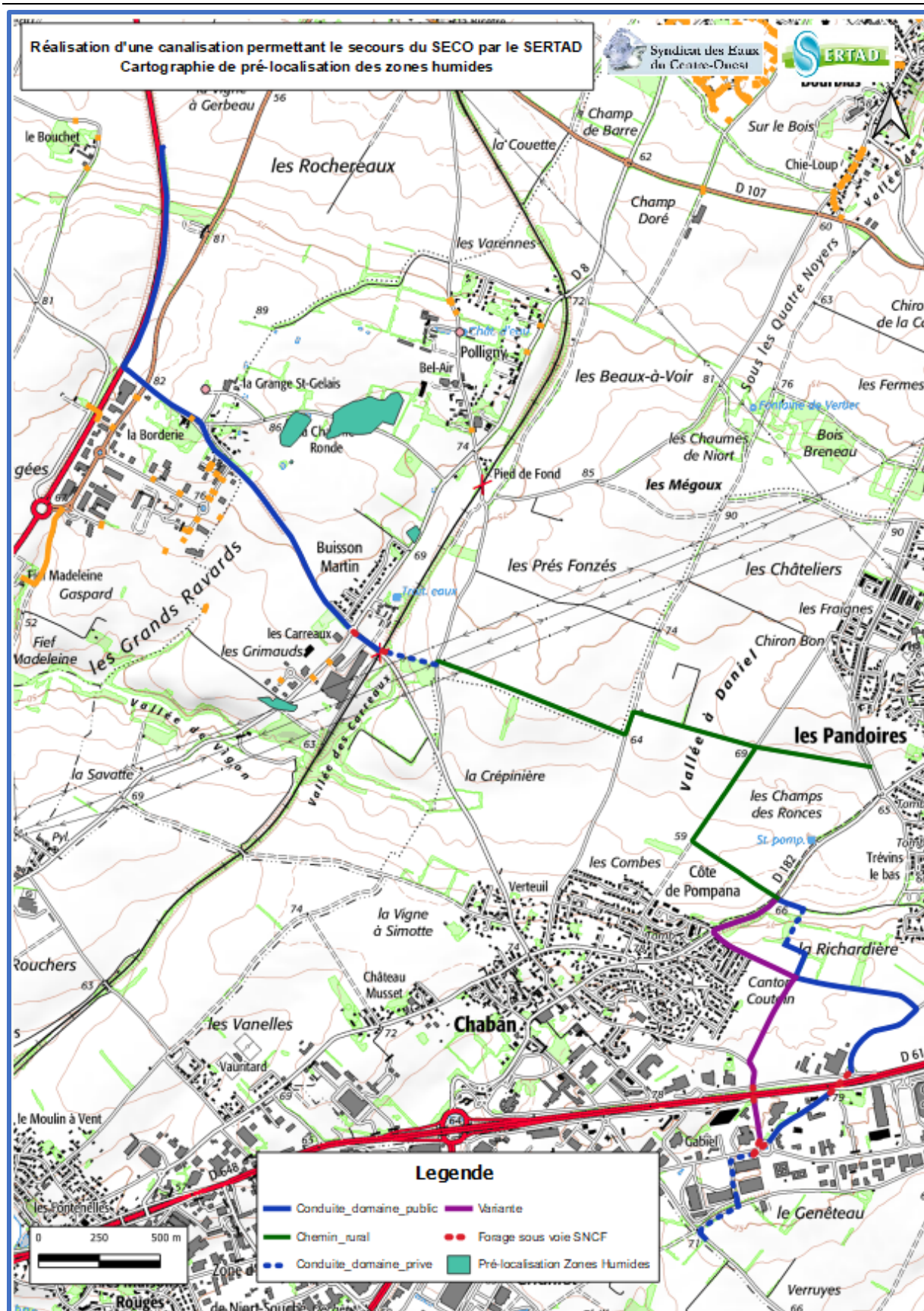
PPRI de la Sèvre Niortaise avec report du tracé

Masse d'eau

La masse d'eau Sèvre Niortaise (FRGT31) n'est aucunement susceptible d'être impactée par le futur tracé.

Zone humide

Au regard des inventaires de localisation, le tracé ne concernera aucune zone humide répertoriée (Cf. Cartographie page suivante). Par ailleurs, le tracé va très majoritairement emprunter des secteurs urbanisés ou artificialisés. Pour autant, par précaution, une mission de reconnaissance des zones humides sera réalisée en période favorable (automne – après les premières pluies).

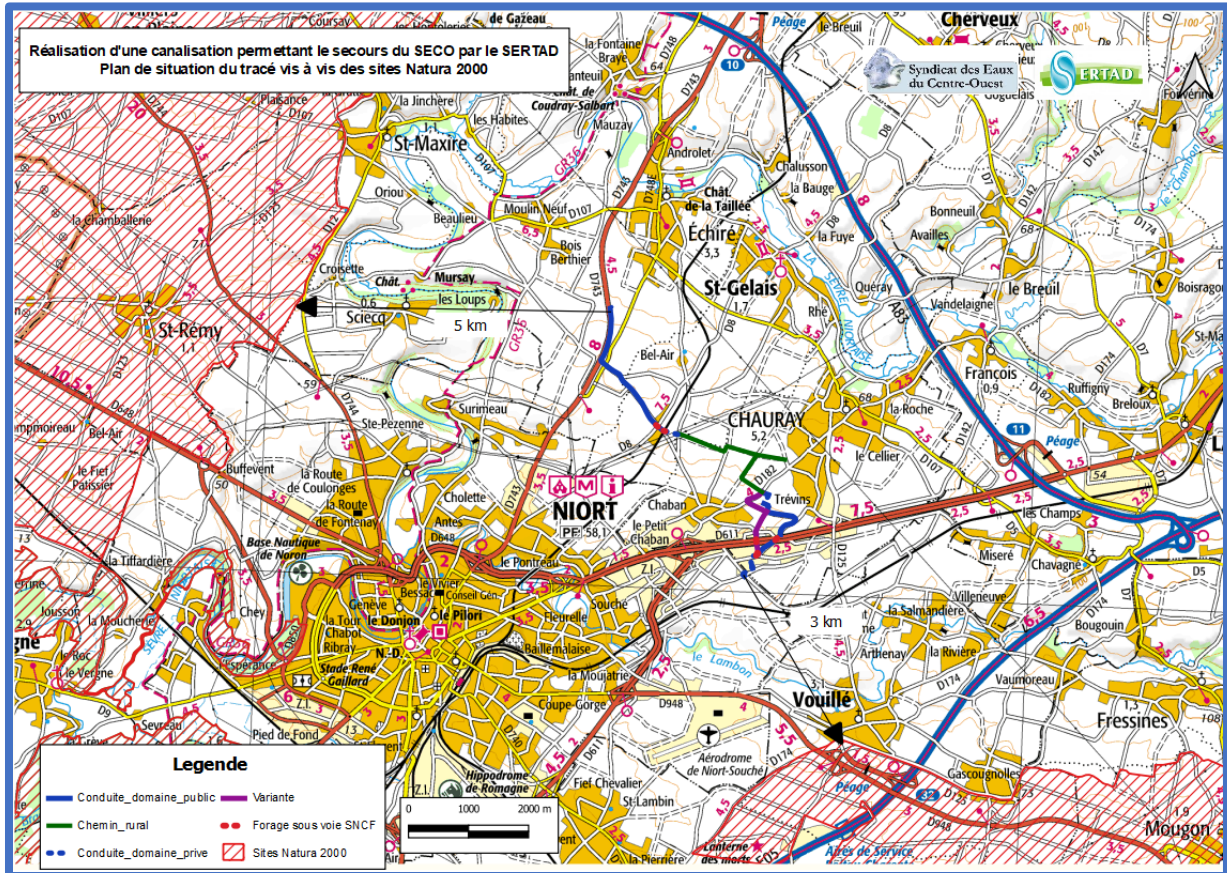


Pré-localisation des zones humides avec report du tracé

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Zonages de protection et d'inventaires

Le tracé projeté n'emprunte aucune zone Natura 2000. Les trois zonages les plus proches sont liés à la ZPS Marais **Poitevin** (FR5410100), la ZPS **Plaine de Niort Nord-Ouest** (FR5412013) et la ZPS **Plaine de Niort Sud-Est** (FR5412007) qui sont éloignées au minimum de 3 km du tracé projeté.



Zonages Natura 2000 avec report du tracé

Inventaires naturalistes

Une campagne d'inventaire a été engagée au printemps 2021 (Mai) en période diurne et nocturne par le cabinet d'expertises naturaliste Les SNATS.

Cette prospection de type « multigroupes » a permis de recenser 230 espèces.

Groupe	Nombre d'espèces (habitats)
Habitat	6
Flore	175
Mammifères	8
Oiseaux	32
Amphibiens	1
Reptiles	0
Odonates	0
Rhopalocères	5
Orthoptères	2
Autres	1
Total:	230



Habitat fortement menacé – Haie bocagère – 84.2

Les Habitats d'espèces ayant été recensés se trouvent majoritairement à proximité du tracé. En tout état de cause, tout Habitat ou espèces d'intérêt fera l'objet d'une mesure d'évitement à l'instar des haies qui ne seront aucunement impactées par la mise en place de la conduite AEP.

Espèces patrimoniales

Parmi les espèces recensées, 13 présentent un intérêt patrimonial.

- Flore : 5 espèces
- Oiseaux : 7 espèces
- Amphibien : 1 espèce

Autres espèces

Mammifère : 8 espèces contactées dont :

1 lagomorphe : (Oryctalus cuniculus - Lapin de Garenne)

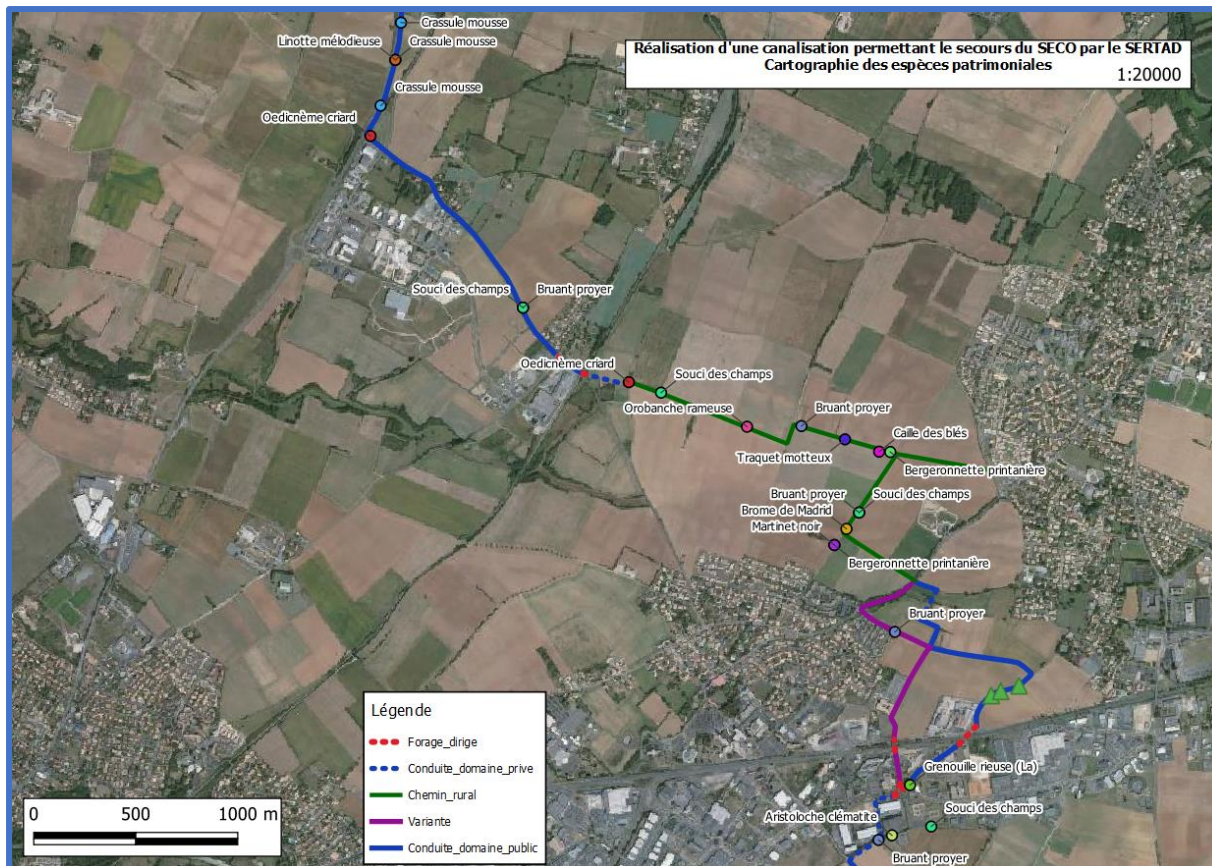
3 chiroptères :

- Eptesicus serotinus – Sérotine commune
- Pipistrellus kuhlii - Pipistrelle de Kulh
- Pipistrellus pipistrellus – Pipistrelle commune

Espèces patrimoniales

- Aristoloche clématite
- ◆ Bergeronnette printanière
- Brome de Madrid
- ◆ Bruant proyer
- ◆ Caille des blés
- Crassule mousse
- ▲ Grenouille rieuse
- ◆ Linotte mélodieuse
- ◆ Martinet noir
- ◆ Oedicnème criard
- Orobanche rameuse
- Souci des champs
- ◆ Traquet motteux

SECO – Réalisation d'une canalisation de secours en AEP



Carte de localisation des espèces patrimoniales

ENJEUX :

Habitats écologiques

Tracé exclusivement en bordure de cultures, prairies +/- intensifiées ou zones urbanisées. Pas d'enjeu habitat. Quelques arbres remarquables à potentialités saproxyliques (Frêne et Noyer).

Flore

Une espèce déterminante Znieff (*Crassula tillaea* – Crassule mousse) assez abondante sur un substrat totalement artificiel (bande d'arrêt d'urgence de la RD743. Enjeu très peu significatif.

Mammifères

Les espèces contactées sont principalement anthropophile : pas d'enjeu significatif

Oiseaux

Enjeux liés aux espèces inféodées aux grandes cultures (Oedichnème, Caille des blés, Bergeronnette printanière).

Amphibiens

Enjeu très faible : 1 population isolée de Grenouille rieuse sur le bassin d'un rond-point

Reptiles

Pas d'observation ; potentialités faibles à très faibles (quelques murets épars en bordure de voirie).

Odonates

Pas d'observation. Potentialités nulles (pas d'habitat aquatique ou palustre).

Rhopalocères

Uniquement des espèces ubiquistes. Pas d'enjeu pour ce groupe d'insectes.

Orthoptères

Potentialités faibles, principalement sur les prairies et haies périphériques.

II. EVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES

IMPACTS POTENTIELS LORS DE LA REALISATION DES TRAVAUX

Perturbation du trafic routier

Les travaux de mise en place de la conduite vont générer des perturbations de trafic au grès de l'avancée des travaux. La sécurisation de la circulation sera assurée par la mise en place des signalétiques réglementaires. La circulation alternée par des feux de chantier sera privilégiée par rapport aux déviations routières.

Déstructurations, instabilité du sol

Le fond de fouille sera de l'ordre de 1,5 m. Il n'y a pas de risque d'incidence vis-à-vis des sols. On rappellera que la traversée de la voie SNCF à hauteur de la commune de Saint Gelais, sera réalisée par forage dirigé ou en fonçage.

Émissions de poussière, vibrations

Le tracé empruntera principalement la voirie publique. En période sèche de fin d'été (septembre), il est prudent de considérer l'existence d'un risque d'émissions de poussières. Pour ce qui concerne les passages sur chemins ruraux et privés, la densité d'habitat est faible à nulle. Il n'y aura pas de risque de nuisance.

Nuisances auditives

Lors des travaux, il y aura des nuisances sonores engendrées par les engins de terrassement ; Toutefois, les deux phases de chantiers seront limitées à 3 mois chacune et il s'agira d'un chantier mobile. En milieu urbain, la gêne sera temporaire.

Dérangement de la faune

L'une des rares incidences du projet est celle liée au risque de perturbation de la faune en phase chantier, tout particulièrement l'avifaune. Si aucune espèce ne niche directement sur le tracé, les bruits et les mouvements des engins à proximité de site de ponte ou d'élevage de juvéniles sont susceptibles de gêner. Des mesures d'évitement ont été spécialement prises (Cf. § III suivant).

Pollution du réseau hydrographique

Le risque de pollution du milieu superficiel est nul au regard de l'absence de réseau hydrographique à proximité du tracé projeté.

Pollution du sol, des nappes souterraines et des captages AEP

Différents phénomènes présentent des risques d'impacts sur le sol et les nappes :

- Les installations de chantier avec stockage d'engins, d'huiles, de carburants, les rejets d'eaux usées ;
- L'entraînement des fines dû aux ruissellements des eaux pluviales sur des terrassements non stabilisés ;
- Les risques de pollution par des déversements accidentels (fuites de carburants, d'huile ...) ou par négligences (déchets non évacués...).

Des mesures seront prises à cet effet (Cf.§ III: Limiter le risque de pollution en phase travaux provenant des engins).

IMPACTS POTENTIELS LORS DE L'EXPLOITATION DU RESEAU AEP

Aucune incidence négative n'est à prévoir. On notera la finalité de ces travaux qui apporteront une sécurisation de l'alimentation en eau potable du SECO, ce qui en soit aura une incidence hautement positive sur les populations locales desservies.

III. MESURES E.R.C. PRESENTIES

Des mesures d'évitement et de réduction d'incidence du projet sur son environnement sont pressenties. Aucune mesure de compensation n'est envisagée car non nécessaire à ce stade.

EN PHASE TRAVAUX

Mesures d'évitement ME1

ME1 : Calage de la période de travaux

Les enjeux écologiques nécessitent d'éviter la période de reproduction des espèces d'oiseaux inféodées aux grandes cultures comme l'Œdicnème, la Caille des blés ou la Bergeronnette printanière. Aussi les périodes de travaux de la phase 1, intervenant hors milieu urbain, seront limités entre le 15 décembre et le 15 février. Les travaux de la phase 2, qui interviendront quasi-exclusivement en milieu rural, ont été recalés entre le 15 septembre et le 15 janvier.

Ainsi, les risques de perturbation des périodes de reproduction des oiseaux par les travaux projetés seront évités.

ME2 : Evitement des Habitats et espèces sensibles

Les inventaires naturalistes ont permis de s'assurer que le tracé ne va pas concerner des Habitats naturels patrimoniaux. Toutefois des arbres remarquables ont été relevés (2 sujets de noyers et 1 frènes) qui feront l'objet d'une mesure d'évidement avec un basculement du tracé sur le côté opposé de la voirie publique (Chemin de la Richardière, au Nord de la RD 611 – Commune de Chauray).

ME3 : Transport des engins de terrassement lourds

Afin d'éviter les nuisances liées à la circulation des engins de terrassement pendant la phase travaux, les engins de terrassement lourds n'emprunteront pas les voies publiques, mais seront transportés sur des véhicules porteurs. Cette mesure permettra d'éviter de détériorer la voirie et de limiter le risque d'accidents de circulation.

Mesures de réduction (MR)

MR1 : Mise en place d'une signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux

Des **panneaux de danger liés au chantier** signaleront la présence d'engins sur et aux abords des voiries publiques. Une signalisation avertira les automobilistes de la sortie d'engins des chemins ruraux sur la voie publique.

MR2 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

L'entreprise retenue après appel d'offres devra utiliser les **engins insonorisés réglementaires**. Les travaux seront effectués exclusivement de jour. Comme pour tout chantier, un panneau devra indiquer, entre autres renseignements, le nom du maître d'ouvrage, celui du maître d'œuvre et des entreprises retenues, le montage financier, la nature des travaux et leurs durées. Outre l'aspect légal et obligatoire d'une telle procédure, les désagréments causés par le chantier sont mieux acceptés par les riverains lorsque l'on connaît l'objet de la nuisance et sa durée.

MR3 : Limiter la propagation de boues sur les routes (zone de décrochage, balayeuse, signalisation) en période de travaux

En cas d'automne pluvieux, des **zones de décrochage** seront prévues à la sortie de la zone de travaux intervenants sur les chemins ruraux notamment. En cas de propagation de boue importante sur les voies publiques circulées, une **balayeuse** sera appelée pour un nettoyage afin d'éviter les risques d'accident par les usagers (automobilistes, cyclistes etc...). Le cas échéant, des **panneaux normalisés** signaleront la présence de boue.

MR4 : Limiter le risque de pollution provenant des engins en phase travaux

La vérification, l'entretien et le suivi régulier du matériel et l'utilisation d'engins en bon état permettront de réduire les risques de pollution par hydrocarbures en phase travaux.

Afin de minimiser ces impacts (le risque zéro en phase chantier n'existe pas), plusieurs précautions peuvent être prises :

- En cas de fuite de fuel ou d'huile, les matériaux souillés sont évacués vers des décharges agréées ;
- les eaux usées seront évacuées dans les réseaux communaux,
- les zones de stockage temporaires des huiles et hydrocarbures seront étanches, confinées (bac de rétention) couvertes et sécurisées.
- Les vidanges, nettoyages, entretiens et ravitaillements des engins devront impérativement être réalisés en dehors du site du projet. Ces opérations interviendront avant l'amenée des matériels sur le chantier, sur la plateforme des entreprises qui conduiront les travaux.

En cas de déversement accidentel de polluants, les terres souillées devront être enlevées immédiatement et transportées dans des décharges agréées pour recevoir ce type de déchets.

EN PHASE EXPLOITATION

En phase exploitation du réseau d'AEP, aucune mesure n'est envisagée au regard de l'absence d'incidence négative du projet.

IV. EVALUATION DES INCIDENCES SUR NATURA 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches du tracé en sont suffisamment éloignés pour ne pas être impactés par le projet. Pour mémoire, les trois zonages les plus proches sont liés à la ZPS Marais **Poitevin** (FR5410100), la ZPS **Plaine de Niort Nord-Ouest** (FR5412013) et la ZPS **Plaine de Niort Sud-Est** (FR5412007) qui sont éloignées au minimum de 3 km du tracé projeté.

1 HABITATS AU DROIT DU PROJET D'IMPLANTATION DE LA CONDUITE AEP

La mise en place de la conduite se fera en dehors d'**habitats d'intérêt communautaire**.

2 ESPECES AU DROIT ET A PROXIMITE DU PROJET

Le tracé Sud, sur la commune de Chauray, est celui s'approchant le plus d'un site Natura 2000 (ZPS Plaine de Niort Sud). Il reste éloigné de plus de 3 kilomètres des travaux. Les sites d'implantation de la conduite n'offrent pas un potentiel important pour les espèces d'intérêt communautaire.

3 INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LES ESPECES PROTEGEES

Les travaux seront susceptibles de créer un dérangement si des espèces sensibles occupent les lieux à ce moment-là. Des mesures d'évitement (période de travaux) permettront d'éviter les incidences sur les espèces d'intérêt communautaires. Les zones de protection Natura se trouvent très éloignées du site. Par conséquent, aucune nuisance (vibration, bruit, destruction d'habitats, etc.) ne sera significative.

4 CONCLUSION

Le respect des préconisations développées dans le présent document en phase travaux permettra d'éviter tout risque d'incidence notable et/ou dommageable du projet sur les sites Natura 2000.

ANNEXE : LISTE DES ESPECES INVENTORIEES

HABITAT

Unités cartographiques	Habitats	Code Corine	Code Eunis	Rareté Région	Menace	Valeur Patrimoniale régionale
Culture	Grandes cultures	82.11	I1.1	C	non menacé	faible
Haie bocagère	Bordures de haies	84.2	FA	C	fortement menacé	moyenne
Haie plantée	Autres plantations d'arbres feuillu	83.325	G2.83	C	non menacé	faible
Potager	Jardins potagers de subsistance	85.32	I2.22	C	non menacé	faible
Prairie artificialisée	Prairies sèches améliorées	81.1	E2.61	C	non menacé	faible
Zone urbanisée	Espaces internes au centre-ville	85.4	X22	nr	non renseigné	nr

FLORE

NOM SCIENTIFIQUE	Nom Français
Acer campestre	Érable champêtre
Acer platanoides	Érable plane
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Alcea rosea	Rose trémière
Alliaria petiolata	Alliaire
Alopecurus myosuroides	Vulpin des champs
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal
Anisantha diandra	Brome à deux étamines
Anisantha madritensis	Brome de Madrid
Anisantha sterilis	Brome stérile
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois
Arctium minus	Bardane à petites têtes
Arenaria serpyllifolia	Sabline à feuilles de serpolet
Aristolochia clematitis	Aristolochie clématite
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé
Artemisia vulgaris	Armoise commune
Arum italicum	Gouet d'Italie
Avena fatua	Avoine folle
Bellis perennis	Pâquerette
Betula pendula	Bouleau verruqueux
Borago officinalis	Bourrache officinale
Brassica napus	Colza
Brassica nigra	Moutarde noire
Bromus hordeaceus	Brome mou
Bryonia dioica	Bryone dioïque
Buddleja davidii	Buddleja du père David
Calendula arvensis	Souci des champs
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur
Carduus tenuiflorus	Chardon à petites fleurs
Carpinus betulus	Charme
Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas
Centaurea jacea	Centaurée jacée

SECO – Réalisation d'une canalisation de secours en AEP

<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i>	Céraiste commun
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Coronilla valentina</i>	Coronille de Valence
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruque
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	Cotonéaster horizontal
<i>Crassula tillaea</i>	Crassule mousse
<i>Crataegus germanica</i>	Néflier
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i>	Crépide à feuilles de pissenlit
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé

SECO – Réalisation d'une canalisation de secours en AEP

Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
Juglans regia	Noyer commun
Lactuca serriola	Laitue scariole
Lamium purpureum	Lamier pourpre
Lapsana communis	Lampsane commune
Lepidium draba	Passerage drave
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune
Ligustrum vulgare	Troëne
Linaria vulgaris	Linaire commune
Lolium perenne	Ivraie vivace
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lysimachia arvensis	Mouron rouge
Malva sylvestris	Mauve sauvage
Medicago arabica	Luzerne tachetée
Medicago lupulina	Luzerne lupuline
Medicago sativa	Luzerne cultivée
Melilotus albus	Mélicot blanc
Mercurialis annua	Mercuriale annuelle
Myosotis arvensis	Myosotis des champs
Myosotis ramosissima	Myosotis rameux
Papaver rhoeas	Coquelicot
Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de Tanaisie
Phelipanche ramosa	Orobanche rameuse
Picris hieracioides	Picride éperviaire
Pilosella officinarum	Piloselle
Pinus pinaster	Pin maritime
Plantago coronopus	Plantain Corne-de-cerf
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Plantain majeur
Poa annua	Pâturin annuel
Poa trivialis	Pâturin commun
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux
Potentilla reptans	Potentille rampante
Prunus avium	Merisier vrai
Prunus laurocerasus	Laurier-cerise
Prunus spinosa	Épine noire
Pyracantha coccinea	Buisson ardent
Quercus ilex	Chêne vert
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Bouton d'or
Ranunculus parviflorus	Renoncule à petites fleurs
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Reseda lutea	Réséda jaune
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia
Rosa canina	Rosier des chiens
Rosa rubiginosa	Rosier rubiginoux

SECO – Réalisation d'une canalisation de secours en AEP

Rubia peregrina	Garance voyageuse
Rubus ulmifolius	Ronce à feuilles d'Orme
Rumex acetosa	Oseille des prés
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	Patience crépue
Ruscus aculeatus	Fragon
Salvia pratensis	Sauge des prés
Sambucus ebulus	Sureau yèble
Sambucus nigra	Sureau noir
Schedonorus arundinaceus	Fétuque Roseau
Sedum acre	Poivre de muraille
Sedum album	Orpin blanc
Senecio vulgaris	Séneçon commun
Sherardia arvensis	Rubéole des champs
Silene latifolia	Compagnon blanc
Silene vulgaris	Silène enflé
Silybum marianum	Chardon marie
Sinapis arvensis	Moutarde des champs
Solanum dulcamara	Douce amère
Sonchus asper	Laiteron rude
Sonchus oleraceus	Laiteron potager
Spartium junceum	Genêt d'Espagne
Sporobolus indicus	Sporobole fertile
Tanacetum vulgare	Tanaisie commune
Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés
Trifolium campestre	Trèfle champêtre
Trifolium dubium	Trèfle douteux
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore
Triticum aestivum	Blé tendre
Ulmus minor	Petit orme
Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica persica	Véronique de Perse
Viburnum lantana	Viorne mancienne
Viburnum tinus	Viorne tin
Vicia angustifolia	Vesce à feuilles étroites
Vicia faba	Vesce Fève
Vicia sativa	Vesce cultivée
Vinca major	Grande pervenche
Viscum album	Gui des feuillus
Vitis vinifera	Vigne cultivée
Vulpia bromoides	Vulpie queue-d'écureuil
Vulpia myuros	Vulpie queue-de-rat
Yucca gloriosa	Yucca
Ziziphora acinos	Calament acinos

Mammifères

Groupe	Nom scientifique	Nom français
Carnivora	Canis familiaris	Chien
Cetartiodactyla	Capreolus capreolus	Chevreuil européen
Chiroptera	Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Carnivora	Felis catus	Chat domestique
Lagomorpha	Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne
Chiroptera	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Chiroptera	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Eulipotyphla	Talpa europaea	Taupe d'Europe

Nom scientifique	Nom français
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Oiseaux

Nom scientifique	Nom français
Prunella modularis	Accenteur mouchet
Alauda arvensis	Alouette des champs
Motacilla flava	Bergeronnette printanière
Emberiza calandra	Bruant proyer
Emberiza cirrus	Bruant zizi
Buteo buteo	Buse variable
Coturnix coturnix	Caille des blés
Corvus corone	Corneille noire
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Turdus philomelos	Grive musicienne
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse
Apus apus	Martinet noir
Turdus merula	Merle noir
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue
Parus major	Mésange charbonnière
Passer domesticus	Moineau domestique
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard
Dendrocopos major	Pic épeiche
Pica pica	Pie bavarde
Columba livia	Pigeon biset
Columba palumbus	Pigeon ramier
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle
Erithacus rubecula	Rougegorge familier
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir

Serinus serinus	Serin cini
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux
Chloris chloris	Verdier d'Europe

Amphibiens

Nom scientifique	Nom français
Pelophylax ridibundus	Grenouille rieuse (La)

Rhopalocères

Nom scientifique	Nom français
Iphiclides podalirius	Flambé (Le)
Lasiommata megera	Mégère (La)
Leptidea sinapis	Piérider du Lotier (La)
Pieris rapae	Piérider de la Rave (La)
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane (L')

Orthoptères

Nom scientifique	Nom français
Eumodicogryllus bordigalensis	Grillon bordelais
Gryllus campestris	Grillon champêtre